

Interpellation au Conseil communal du 11 septembre 2024

Les arbres ont-ils encore feuille au chapitre ?

Un projet de construction de huit villas individuelles, avec couverts pour voitures et jacuzzis, au chemin du Gregnolet a été mis à l'enquête du 26 juin au 25 juillet 2024.

Les Vert.e.s section Riviera ont fait opposition à ce projet en raison de l'abattage prévu de 28 arbres sur une parcelle qui a déjà subi la coupe de plus de 40 arbres entre 2018 et 2019, soit un total de 68 arbres !

Ce projet soulève les questions suivantes que nous adressons à la municipalité :

1. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) le 1er janvier 2023, tout le patrimoine arboré est désormais protégé. Cette loi impose aux communes de recenser les arbres remarquables (art. 8 al. 1 LPrPNP) et d'adopter un règlement pour la conservation de ce patrimoine.
 - Quand la commune prévoit-elle de publier cet inventaire ?
 - Quelles mesures sont prises en attendant lorsqu'une demande d'abattage concerne un arbre ou des arbres potentiellement remarquables qui ne sont pas encore inscrits à l'inventaire ?
2. Nous observons à La Tour-de-Peilz de nouvelles constructions permises par le Plan Général d'Affectation (PGA) voté et accepté lors de la précédente législature en 2019. En novembre 2022, les Vert.e.s, avec d'autres groupes, ont déposé un postulat demandant une révision du Règlement du Plan Général d'Affectation et du règlement de police des constructions (RPGA) afin d'y intégrer de manière plus efficace les enjeux de protection de la biodiversité. Ce postulat a été adopté par notre conseil le 8 février 2023.
 - Bien que nous soyons conscientes que le processus de révision du règlement est long, pourrait-on nous informer de l'état actuel de cette révision ? Quelles sont les étapes déjà franchies ?
 - Par ailleurs, le règlement actuel n'est plus conforme aux nouvelles dispositions de la LPrPNP et à son règlement d'application. Quels sont les délais et les mesures prises pour assurer la conformité avec le droit cantonal ? Comment cette nouvelle loi est-elle appliquée lors de mises à l'enquête ?
3. Ce projet, qui soulève la question de l'abattage massif d'arbres en pleine crise climatique, met en évidence l'urgence de protéger et aussi d'accroître notre patrimoine arboré. Dans ce contexte, de nombreuses villes ont adopté un plan canopée ou un plan d'arborisation pour augmenter la couverture végétale avec des objectifs chiffrés.
 - La Tour-de-Peilz dispose-t-elle d'un tel plan, et si oui, serait-il possible de le rendre accessible au Conseil communal ?
 - Si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'en élaborer un et si oui, dans quel délai ? Chaque vague de chaleur nous rappelle que l'arborisation est l'une des solutions les plus efficaces pour réduire les températures au sol.

Nous remercions la municipalité pour ses réponses que nous souhaitons recevoir par écrit.

Pour les Vert.e.s de la Tour-de-Peilz,

Véronique Ansermet & Geneviève Pasche